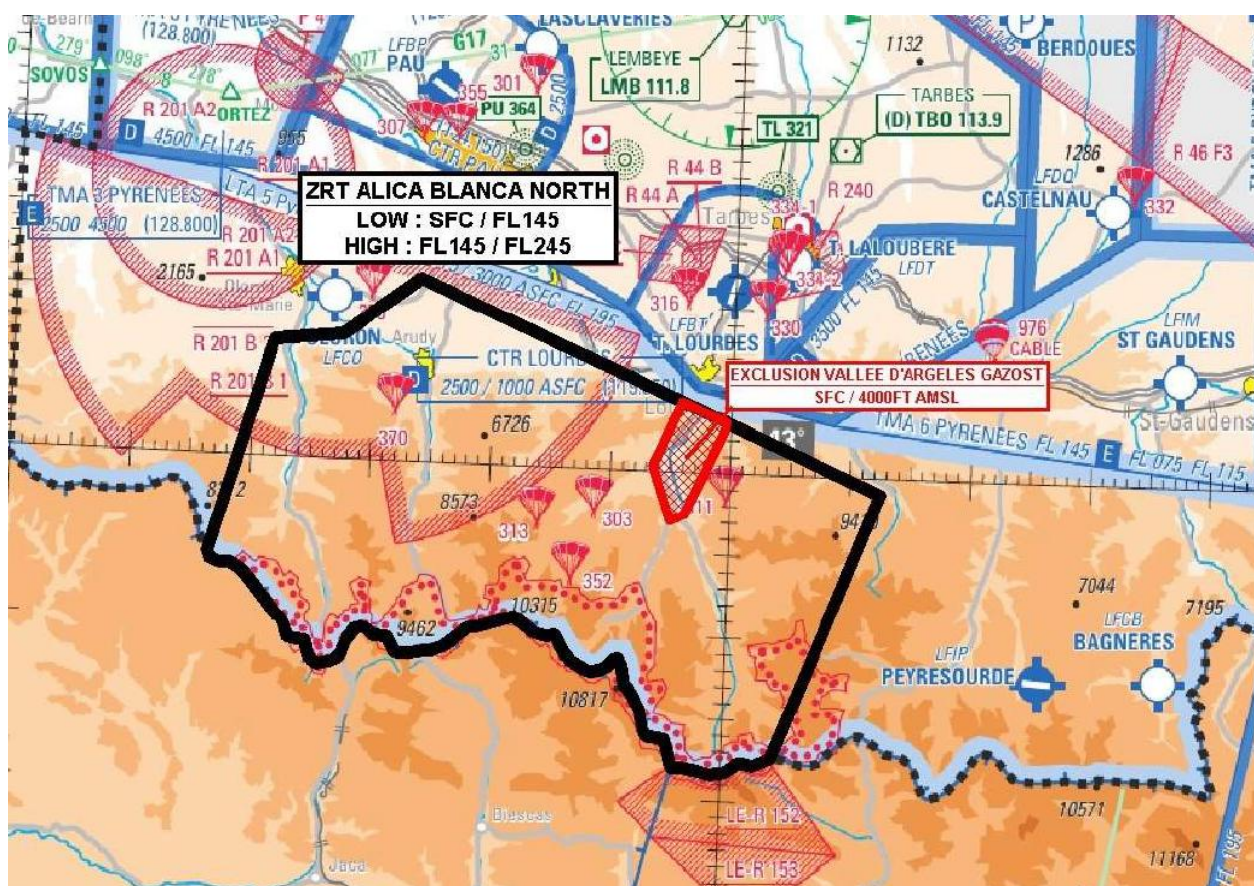


Objet : Création de deux zones réglementées temporaires au sud de Lourdes dans le cadre de l'exercice ALICA BLANCA

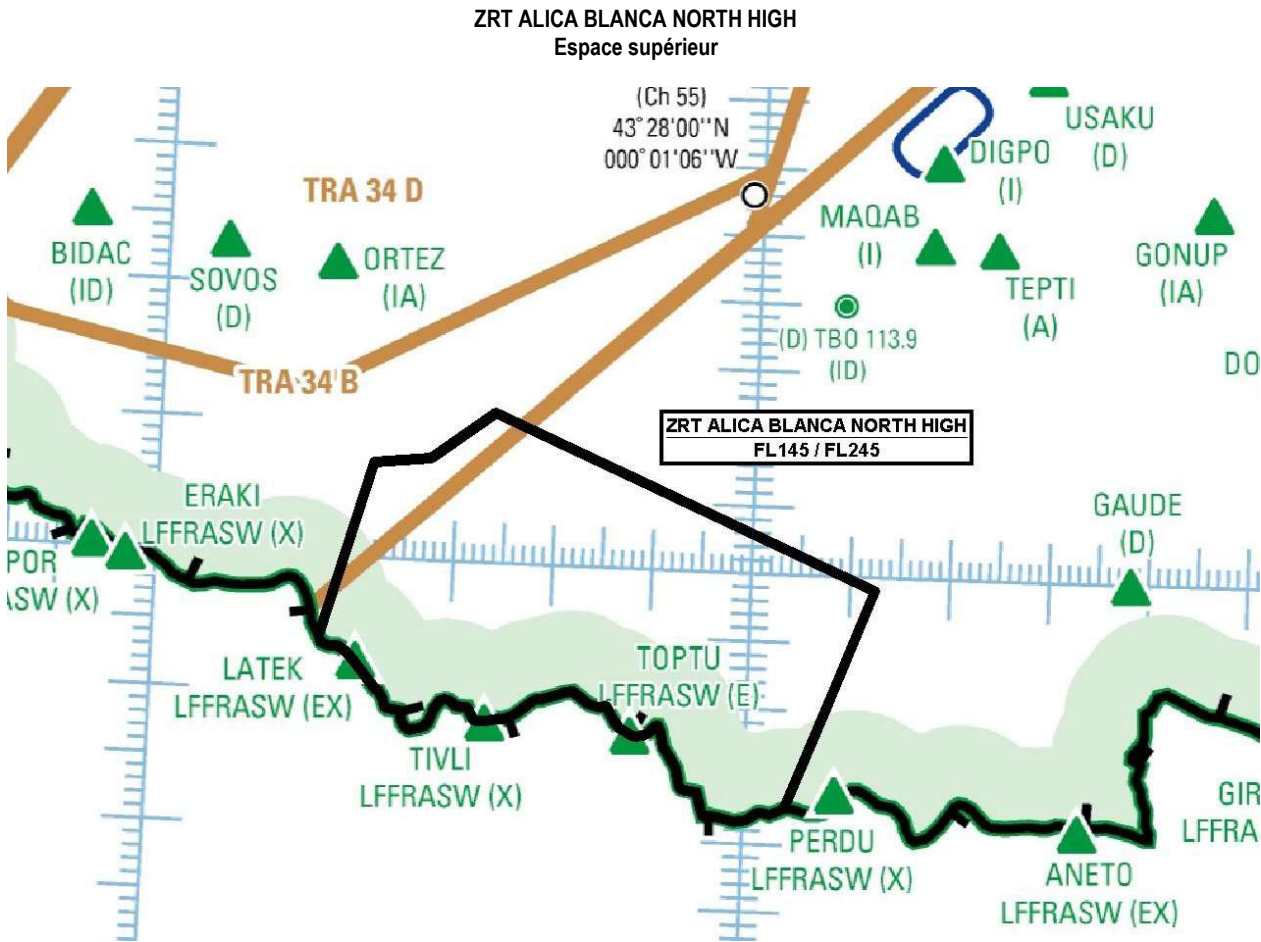
En vigueur : Du mardi 5 novembre au jeudi 14 novembre 2024

Lieu : FIR Bordeaux LFBB - AD : Tarbes Lourdes Pyrénées LFBT, Oloron Herrere LFCO.

ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW / HIGH
Espace inférieur



Extrait carte 1 / 1 000 000 SIA - Edition 01-2024



Extrait carte de croisière ENR 6.2 - Edition 04 / 2024

ACTIVITÉ
Exercice international mettant en œuvre des activités de parachutage, avec et sans dérive sous voile, des aéronefs, avec ou sans équipage à bord, français et étrangers, à toutes altitudes.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW, ZRT ALICA BLANCA NORTH HIGH activables : 05-07, 11-14 : 1400-1700, 1900-2300.
Prévision d'activation connue auprès de l'Airspace manager à J-2 avant 1000.

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : PYRENEES INFO : 126.525 MHz LOURDES TWR : 119.050 MHz ACC BORDEAUX : fréquences de contrôle TBC MARINA (CDC Mont-de-Marsan) : 143.550 MHz / 317.550 MHz

STATUT**ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW :**

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

ZRT ALICA BLANCA NORTH HIGH :

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère et coexiste avec la partie de la TRA 34 avec laquelle elle interfère.

GESTIONNAIRE**ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW :**

Directeur d'exercice (DIREX).

ZRT ALICA BLANCA NORTH HIGH :

MARINA (CDC Mont-de-Marsan) ou CDC de remplacement.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION**ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW :**

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après contact avec le DIREX.

ZRT ALICA BLANCA NORTH HIGH :

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle MARINA ou de remplacement via le Détachement Civil de Coordination.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

SERVICES RENDUS**ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW :**

CAG / CAM :

Information de vol et d'alerte rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.

ZRT ALICA BLANCA NORTH HIGH :

CAM :

Contrôle, information de vol et d'alerte rendus par l'organisme gestionnaire.

CAG :

Information de vol et d'alerte rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
<u>ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW</u> <u>Limites latérales</u> 43°07'06" N, 000°38'22" W 43°07'34" N, 000°32'38" W 43°11'06" N, 000°26'21" W 42°59'00" N, 000°12'33" E 42°42'41" N, 000°04'10" E frontière franco-espagnole 42°54'04" N, 000°43'13" W 43°07'06" N, 000°38'22" W A l'exclusion du secteur de la vallée d'Argeles Gazost défini aux dispositions particulières. <u>Limites verticales</u> SFC / FL 145	<u>ZRT ALICA BLANCA NORTH HIGH</u> <u>Limites latérales</u> 43°07'06" N, 000°38'22" W 43°07'34" N, 000°32'38" W 43°11'06" N, 000°26'21" W 42°59'00" N, 000°12'33" E 42°42'41" N, 000°04'10" E frontière franco-espagnole 42°54'04" N, 000°43'13" W 43°07'06" N, 000°38'22" W <u>Limites verticales</u> FL 145 / FL 245

DISPOSITIONS PARTICULIERES
Les zones LF-R201 B1 et B2 OLORON ne seront pas activées pendant les créneaux d'activation possibles des ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW et HIGH. La ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW est définie à l'exclusion des parcs nationaux et réserves naturelles qui conservent leur statut. Le secteur de la vallée d'Argeles Gazost, du sol à 4000FT AMSL, est défini par les limites latérales suivantes : 43°04'15" N, 000°04'11" W 43°00'18" N, 000°06'27" W 42°57'04" N, 000°04'49" W 42°57'28" N, 000°03'44" W 43°03'03" N, 000°00'20" W 43°04'15" N, 000°04'11" W

ORGANISME A CONTACTER	
<u>Avant l'exercice :</u> COMALAT : Téléphone : 01.73.95.22.84/83 CAST : Téléphone : 06.38.29.25.75	<u>Pendant l'activité :</u> ZRT ALICA BLANCA NORTH LOW : Air Space Manager : Téléphone : 06.38.29.25.75 ZRT ALICA BLANCA NORTH HIGH : Air Space Manager : Téléphone : 06.38.29.25.75 ou CDC MARINA : Téléphone : 05.33.07.48.14